

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p.c. Poste, 34 fr. p.c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## LE MESSAGE DE M. THIERS.

M. Thiers met la dernière main au Message présidentiel qu'il adressera à l'Assemblée nationale le premier jour de sa réunion.

D'après des renseignements que la *Patrie* croit puisés à bonne source, le chef du pouvoir exécutif proposerait à l'Assemblée certaines modifications constitutionnelles dont voici le résumé :

« M. Thiers proposerait à l'Assemblée de décider :

1<sup>o</sup> Que, pour cet hiver, Paris sera le séjour de l'Assemblée. Cependant, l'Assemblée nationale resterait toujours maîtresse de fixer chaque année le lieu de sa résidence ;

2<sup>o</sup> Que l'Assemblée se renouvellera par cinquième ; le renouvellement aurait lieu tous les ans ou tous les deux ans ;

3<sup>o</sup> Qu'une deuxième Chambre sera élue par les conseils généraux. Cette Chambre serait composée de 250 membres, qui pourraient être choisis soit parmi les conseillers généraux, soit hors des conseils.

4<sup>o</sup> La quatrième proposition est relative à la forme du gouvernement. L'Assemblée, si elle acceptait cette proposition, adopterait la forme républicaine comme définitive, et implicitement, la prolongation indéfinie des pouvoirs de M. Thiers.

5<sup>o</sup> M. Thiers demande que l'Assemblée confère au pouvoir exécutif le droit d'interdire aux membres de la famille Bonaparte l'accès du territoire, s'il juge que cette interdiction soit nécessaire. »

La *Patrie* ajoute :

« Malgré le démenti que l'Agence Havas a donné à certains de ces renseignements, nous croyons pouvoir les considérer comme exacts. »

La *Gazette de France* est persuadée, au contraire, que M. Thiers n'abordera pas la question constitutionnelle dans son message.

On écrit de Paris, le 29 novembre, à l'*Union de l'Ouest* :

Je crois pouvoir vous donner comme décidée l'entrevue à Compiègne de M. Thiers et de M. de Bismarck. Elle aurait lieu dimanche prochain. Son importance est telle, d'après certaines rumeurs, que je m'abstiens, pour le moment, d'y insister. Il suffit de vous dire qu'elle peut amener la délivrance prochaine de notre territoire, et l'attribution, sinon l'allégement de notre dette envers l'Allemagne.

Un léger incident retarde la divulgation officielle de la nomination de M. Goutaut-Biron comme ambassadeur de France à Berlin. M. de Bismarck refuserait d'admettre notre représentant sous un autre titre que celui d'ambassadeur du gouvernement de la Défense nationale. Le chancelier prussien prétend que, légalement, la République n'est pas constituée en France. Cette difficulté, dit-on, sera sans doute aplanie dans l'entrevue de Compiègne.

Tous les arrangements paraissent arrêtés entre M. Thiers et le Pape, pour le cas où ce dernier se déciderait à venir en France. Le bruit courait, hier, à Versailles, que Sa Sainteté devait quitter Rome aujourd'hui même, 29 novembre. La nouvelle est au moins prématurée.

On parle de la prochaine entrée au ministère de M. Ricard, vice-président de la réunion du centre gauche, député républicain qui a obtenu de sérieux succès de tribune.

De tous les bruits réformateurs mis en circulation, affirmés, démentis, soutenus et rectifiés encore, un seul reste vraisemblable : la formation d'une seconde Chambre ou sénat électif.

Les députés de retour à Paris sont animés de dispositions conciliantes ; ils souhaitent pouvoir marcher d'accord avec M. Thiers ; mais ils lui demanderont de repousser énergiquement les doctrines et les hommes de désordre.

À la rentrée de l'Assemblée nationale, plusieurs députés du centre (droit, interprètes des sentiments des princes d'Orléans, proposeront la translation en France des cendres du roi Louis-Philippe.

On télégraphie de Paris, le 30 novembre : M. de Beust, attendu dans la matinée à Versailles, déjeunera avec M. Thiers et repartira demain soir pour Londres.

Une dépêche de Vienne donne comme certain que le prince de Metternich a donné sa démission qui a été acceptée. Le prince est parti pour Paris, afin de présenter ses lettres de rappel au gouvernement français.

On mande de Madrid, le 28 novembre : Un télégramme du sous-gouverneur militaire de la Havane, annonce que des étudiants en médecine de première année ayant profané le cimetière où est inhumé Castanon, journaliste espagnol, tué en duel l'année dernière, à Key-West, dans une rencontre avec un sujet américain contre lequel il avait pris la défense de la domination espagnole à Cuba, le conseil de guerre a condamné plusieurs accusés au bagne et huit à la peine de mort ; deux des accusés ont été acquittés. La sentence a été exécutée immédiatement.

Cet événement a douloureusement impressionné les habitants de la Havane et y a jeté l'alarme, au point que des chefs de bataillon de volontaires ont dû haranguer la foule et lui promettre que le gouvernement de l'île ferait prompt et sévère justice. Le télégramme ajoute que le conseil de guerre continuait de fonctionner.

## M. DE BISMARCK.

On a parlé d'une indisposition de M. de Bismarck.

Voilà ce que nous trouvons à ce sujet dans le *Courrier diplomatique* :

« Nos lettres de Berlin nous représentent l'indisposition, dont M. de Bismarck est atteint, comme

n'étant pas complètement dépourvue de tout caractère de gravité.

« On connaît la nature vigoureuse de cet homme d'Etat, dont les besoins physiques ne sont pas ceux d'un homme ordinaire. On nous assure que l'état de santé du chancelier a nécessité depuis une dizaine de jours un régime très-sévère qui l'obligerait, au point de vue de la nourriture, à ne rien prendre qu'à l'état de liquide. Cette manière de vivre, assez en désaccord avec les habitudes ordinaires du prince, épuiserait ses forces d'une façon très-remarquable ; cependant, jusqu'ici, son état n'était pas encore de nature à inspirer des craintes tant soit peu sérieuses. »

A-t-on pensé à faire boire à M. de Bismarck du sang français, mêlé à du sang allemand ? Ce liquide devrait convenir au tempérament du célèbre homme d'Etat...

On parle depuis plusieurs jours d'un propos prêt à M. de Bismarck, qui aurait dit :

— Si M. Thiers tombait, je me réserverais de juger si le gouvernement qui lui succéderait me présente des garanties suffisantes pour l'exécution des conditions du traité de paix.

En réalité, ce n'est pas M. de Bismarck qui a prononcé ces paroles ; M. Thiers, dans son intérêt personnel, les lui fait prononcer.

Au fond, il y a du vrai ; mais, en réalité, n'y a-t-il pas là une petite manœuvre parlementaire ?

Ce qui est parfaitement vrai, c'est l'irritation causée en Allemagne par l'acquiescement de Tonnelet, poursuivi pour avoir tué un soldat prussien.

M. de Bismarck est trop fin pour avoir fait une note diplomatique sur un acquiescement prononcé en pleine liberté de conscience par un jury ne dépendant en rien du gouvernement.

Le chancelier fédéral s'est contenté de communiquer aux journaux allemands le texte d'un arrêt rendu par un conseil de guerre prussien, et condamnant à la peine de mort un soldat, coupable d'avoir tué un habitant.

M. de Bismarck devrait nous communiquer la liste de tous les Français tués sans provocation par ses soudards.

Il devrait surtout nous prouver que l'attitude de ses soldats n'est pas plus que provoquante envers des habitants qui supportent leurs exactions avec tant de patience.

Que le roi Guillaume fasse fusiller tous les voleurs... il lui restera moins de sujets.

## Exécution de Rossel, de Ferré et du sergent Bourgeois.

C'est samedi soir que la commission des grâces a signé l'arrêt de mort de Rossel, de Ferré et de Bourgeois. Dimanche, cette décision suprême fut transmise dans les formes légales au ministère de la justice, d'où fut immédiatement envoyé l'ordre de la triple exécution à la division militaire, entre les mains du général Appert.

Aussitôt les dispositions indispensables furent prises par l'autorité militaire, et lundi à six heures du matin, 10,000 hommes de troupes de toutes armes étaient rangés en carré sur le plateau de Satory, attendant l'arrivée des condamnés.

Mais, revenons un peu sur nos pas, et entrons avec M<sup>r</sup> Albert Joly, l'infatigable et dévoué défenseur de Rossel,

## A LA PRISON SAINT-PIERRE.

Là sont les condamnés à mort. A quatre heures, ils ignorent encore que l'heure est venue. Rossel dort paisiblement quand M<sup>r</sup> Albert Joly, accompagné du directeur de la prison, M. Croussoles, entre dans la cellule. Quelle douloureuse mission s'est réservée là le jeune avocat ! Mais il avait connu Rossel, il l'avait aimé, et il eût considéré comme un crime de l'abandonner à ce moment suprême.

Il s'approche jusqu'au lit de Rossel, n'osant l'appeler et ne le voyant pas s'éveiller :

— Rossel, c'est moi, lui dit-il, sans pouvoir dissimuler son émotion, vous me reconnaissez ?

— Ah ! c'est pour ce matin, répondit Rossel !... merci d'être venu à moi. Allons, je serai prêt !... Pour quelle heure ?

— On viendra vous chercher à six heures, dit M<sup>r</sup> Albert Joly.

— Ah ! c'est mal ; vous m'aviez promis de me prévenir plusieurs heures d'avance, et j'ai à peine une heure.

Puis, et comme pour détruire l'effet de ses paroles, en voyant l'émotion que M<sup>r</sup> Joly contenait avec peine, Rossel lui prit la tête et l'embrassa avec effusion.

— Maintenant, laissez-moi seul un instant, dit-il, j'ai besoin de me recueillir un peu.

Le directeur de la prison hésitait, et nous le vîmes se rapprocher de M<sup>r</sup> Albert Joly pour lui dire :

— Mais je ne puis le laisser seul dans un moment pareil ; s'il allait attenter à ses jours !

Rossel comprit et n'insista plus. Il demanda seulement si M. le pasteur protestant allait venir.

— Restez, s'il doit venir, je me recueillerai avec lui.

— Tout en parlant il s'habillait ; on sait qu'il avait obtenu d'éviter la dégradation militaire. Il revêtit donc ses vêtements civils, c'est-à-dire un pantalon gris-fermé et une jaquette noire. La chemise qu'il portait appartenait au linge de la prison. Il l'ôta et la remplaça par une chemise de toile fine.

— Vous voyez, dit-il sans affectation, je ne veux rien emporter d'ici ! Elle n'est pas à moi cette chemise, et elle eût été si mal arrangée par les balles !

A ce moment arriva M. le pasteur Passa. Rossel courut à lui et poussa lui-même la porte de sa cellule. M. Joly et le directeur de la prison s'étaient déjà retirés.

Un trait caractéristique du caractère de Rossel et de la répugnance qu'il a souvent manifestée pour les hommes de la Commune :

Il s'informait hier si Ferré allait mourir avec lui. Il avait horreur de ce voisinage,

On dut lui dire que Ferré et lui subiraient en même temps leur peine.

— Bizarre assemblage ! soupira Rossel.

Pendant ce temps, une autre scène se passait dans les cellules voisines.

Le sergent Bourgeois, qui était détenu à la pri-

son de la rue Noailles, venait d'être amené à la prison Saint-Pierre, et placé dans la cellule n° 7, voisine de celle occupée par Rossel.

Il ne disait rien; il savait qu'il allait mourir, il était résigné et employait ses derniers moments à boire et à fumer. Il était venu à pied de la prison de Noailles, et les gendarmes qui l'avaient amené n'avaient, disaient-ils, jamais vu une tranquillité aussi imperturbable.

Ferré occupait la cellule n° 6. Comme les portes de ces cellules étaient laissées ouvertes, pour faciliter sans doute la surveillance, il nous était facile de voir ce qui s'y passait. Il fut prévenu par le directeur de la prison.

— Ah! c'est pour ce matin, dit-il! Mêmes paroles qu'avait dites Rossel, quelques minutes auparavant.

M. l'abbé Follet, aumônier de la prison, entra à ce moment, lui offrant les consolations suprêmes.

— Eh bien, Ferré, lui dit-il, voulez-vous que nous causions un peu?

FERRÉ. — Ah! c'est que j'ai beaucoup de choses à faire. Oui, venez, je veux bien causer, mais tout-à-l'heure.

Avant que M. l'aumônier se fût retiré, l'ex-délégué à la sûreté générale alluma un cigare et se mit à procéder à sa toilette avec un soin raffiné, qui l'absorba pendant 3/4 d'heures. Il s'habilla absolument comme en un jour de fête. Ce petit être faisait mal à voir; sa principale préoccupation était de faire bonne figure devant ceux qui allaient le voir mourir.

De temps en temps de petits mouvements convulsifs, saccadés, trahissaient seuls son émotion.

Quand il eut bien lissé ses cheveux, poli ses ongles et posé son lorgnon, il se mit à la table et écrivit deux lettres, dont voici le texte :

#### PREMIÈRE LETTRE

« Ma sœur chérie,

» Je vais mourir. L'instant que j'ai encore à vivre, c'est à toi que je veux le consacrer.

» Il est bien entendu que tu ne feras aucune cérémonie religieuse, car je meurs fidèle à mes opinions matérialistes, comme j'ai vécu.

» Vous serez bien malheureux, tous; quant à moi ma souffrance est finie, je ne suis pas à plaindre. Ne me pleurez pas. » FERRÉ »

#### DEUXIÈME LETTRE

A M. le ministre de la guerre.

« Monsieur le ministre,

» Dans un instant je serai mort, il n'y aura donc plus aucune raison pour retenir mon père sur les pontons, non plus que mon frère qui est devenu fou et qui est encore détenu à l'hôpital militaire. J'espère que vous les rendrez à ma sœur, qui seule peut leur prodiguer les soins dont ils ont besoin. » FERRÉ. »

Tout en pliant tranquillement ses deux lettres, il causa avec les gardiens, leur offrant les cigares que, disait-il, on ne lui laisserait pas le temps de fumer.

— Eh bien, j'ai fini, dit-il à M. l'aumônier, qu'il aperçut à la porte de sa cellule; j'ai fini, vous pouvez entrer. Nous causerons si vous voulez; mais il est bien entendu que c'est comme ami.

Nous l'abandonnâmes à M. l'abbé Follet, pour revenir auprès de Rossel. M. Albert Joly était entré de nouveau dans sa cellule, et depuis la visite de M. le pasteur Passa, sa physionomie était redevenue telle que nous l'avions toujours connue, franche, ouverte et sympathique.

Il prit M. Albert Joly par la main, le fit asseoir auprès de lui sur ce pauvre petit lit où, comme il le disait, ils avaient tant de fois causé tous les deux depuis sept longs mois!

— Causons encore, ajoutait-il, et une bonne fois, puisqu'on semble nous donner quelques minutes de grâce.

De l'autre côté s'était assis M. Passa, et Rossel leur serrait les mains comme à de bons amis à qui on va dire un long adieu.

— Eh bien! j'espère que je vous ai donné une triste cause, disait-il à M. Joly. J'emporte au moins une consolation: c'est, mon cher ami, que je vous aurai été utile à quelque chose...

Puis, passant avec vivacité d'un sujet à un autre, comme un homme qui a beaucoup de choses à dire, et dont les moments sont comptés :

« Vous êtes républicain? eh bien, songez à ceci :

c'est que, si avant peu vous n'avez tué l'armée, c'est l'armée qui vous tuera. L'armée n'a jamais été que pratorienne, elle a toujours formé un parti dans la nation, et il faut, au contraire, la faire nationale. Le danger est pressant, mes amis.

» Vous avez abandonné l'insurrection, vous autres, républicains. Vous n'aimiez pas les hommes du 18 mars; je ne les aimais pas non plus, vous le savez, mais il fallait se mettre avec les exagérés pour les modérer. »

Et tout d'un coup :

« Et mes parents, mon pauvre père, ma petite sœur, que vont-ils devenir? Ne les abandonnez pas à leur douleur, mes chers amis, je vous en prie. »

A ce moment, cinq heures et demie, un bruit se fit dans les couloirs: c'était le commandant de gendarmerie Amat qui arrivait pour commander le départ.

Rossel se leva, embrassa ses deux amis, et s'adressant à M. Croussolles, directeur de la prison :

« Vous avez un bien dur métier, monsieur le directeur; mais, malgré les exigences des règlements, vous avez témoigné une bien grande bienveillance à moi et à mes pauvres parents. Je vous en remercie, et du fond du cœur. Je ne puis rien vous offrir, mais laissez-moi vous embrasser. »

L'excellent M. Croussolles pleurait à chaudes larmes; tous les gardiens tenaient à honneur de serrer la main de leur prisonnier.

M. Joly n'avait pu résister à de si poignantes émotions. Nous l'apercevions, anéanti, au fond de la cellule; Rossel, une dernière fois, vint à lui :

— Vous, lui dit-il, vous resterez ici, ce n'est pas votre place là-bas.

Il le serra dans une dernière étreinte et dit qu'il était prêt.

Un gendarme, sur le signe de M. le commandant Amat, se mit en mesure de lui mettre les menottes. Il tremblait, ce pauvre gendarme, et ne venait pas à bout de sa tâche.

— Dépêchez-vous donc au lieu de trembler, lui dit brusquement le commandant; on attend.

— Oh! ne le grondez pas, dit Rossel; il ne faut pas lui en vouloir d'être ému, c'est à son honneur.

On se mit en marche à travers les couloirs de la prison. Rossel monta dans une voiture cellulaire, accompagné de M. Passa.

Le sergent Bourgeois le suivit de près et monta dans la seconde voiture.

Puis s'avança à son tour Ferré, sans prêter à ses côtés, conduit par deux gendarmes. Il occupait la troisième voiture.

Le cortège partit au galop, escorté par un piquet de dragons et un piquet de cuirassiers; il était 7 h. moins 10 m., et quelques minutes après on arrivait à Satory, où allait avoir lieu la triple exécution.

#### A SATORY.

Dans la plaine, aux pieds des buttes, on apercevait trois poteaux, auxquels furent adossés les condamnés. Devant chaque poteau, à une distance de dix mètres, était le peloton d'exécution.

Les tambours battent aux champs, on procède déjà à la cérémonie funèbre, on bande les yeux des condamnés; mais Ferré d'un mouvement saccadé a bientôt abattu son bandeau.

Un silence de mort règne sur toute la plaine; les 10,000 hommes qui sont là, rangés en carré, attendent avec une anxiété profonde la fin du drame.

Le tableau est saisissant, et il faut une nature singulièrement trempée pour ne pas se sentir vivement impressionné.

M. Passa est encore auprès de son ami. On entend distinctement les paroles qu'ils échangent presque à voix basse.

« N'y a-t-il pas un de mes juges qui assiste à mon exécution? dit Rossel; je voudrais lui serrer la main et lui dire que je ne garde pas pour eux de haine dans le cœur, car ils ont obéi à leur conscience en me condamnant. »

Apercevant le colonel Merlin qui avait le com-

mandement destrouper réunies sous les armes, M. Passa fit quelques pas vers lui.

— Colonel Merlin, dit-il, Rossel me charge de vous dire, et c'est sa dernière volonté, qu'il emporte la pensée que ses juges ont fait leur devoir, et qu'il voudrait vous serrer à tous la main.

Le colonel Merlin. — Je vous remercie, dit-il, en saluant de son épée. — Et il se détourna pour pleurer.

A ce moment les condamnés furent laissés seuls... Un adjudant fit un signal, et on entendit une seule décharge.

Rossel, Bourgeois et Ferré avaient été foudroyés. Justice était faite. Toute la troupe défila devant les trois cadavres.

Après le défilé, les cadavres ont été placés dans trois cercueils. Celui de Rossel s'est trouvé un peu trop petit, et le corps n'y est entré qu'avec peine.

Puis, une voiture ordinaire de déménagement est venue les chercher. Par une singulière coïncidence, cette voiture portait l'inscription suivante :

#### BERGERET

Déménagements pour tous pays.

Pour tous pays!

P. S. — Le cadavre de Rossel, réclamé par son père, a été, sur l'autorisation de la municipalité, retiré à cinq heures et demie du soir de la fosse des suppliciés, et transporté à l'hôpital civil, où il attend sur un lit l'embaumement qui sera pratiqué ce matin à neuf heures.

La sœur de Rossel, en habits de deuil, a voulu absolument revoir à l'hôpital le cadavre de son frère. Le père, fou de douleur, a vivement impressionné les quelques assistants de ces scènes lugubres, en se jettant sur les restes de ce fils (il ne l'appelait plus Louis, mais Lizet de son nom d'enfance) qu'on ne pouvait plus, disait-il avec une sorte de joie déchirante et voisine du délire, lui disputer le plaisir d'embrasser.

#### UN MARIAGE A MULHOUSE.

Figurez-vous que l'autre jour un jeune Allemand de la plus belle pureté devait épouser à l'église Mlle X., la fille d'un négociant de l'endroit.

Quoique l'affaire eût été tenue secrète, elle finit par se savoir, et, au moment où les fiancés s'apprêtaient à sortir du logis, plus de cinq cents personnes les reçurent à la porte.

Pas un cri, mais toutes ces personnes avaient des couronnes d'immortelles qui tombaient comme une avalanche sur le malheureux couple. Le fiancé, la fiancée et deux autres individus s'engouffrèrent dans l'une des voitures qui stationnaient devant la maison; mais alors la foule entourait la voiture et fit entendre une musique du genre le plus discordant. Cent ou cent cinquante couvercles de marmites heurtés les uns contre les autres, épouvantèrent les chevaux.

Le cocher hurla, tempêta, et enfin, à force de gestes et de cris, réussit à obtenir le silence.

— Pourquoi ce charivari? demanda-t-il.

On lui expliqua la chose.

En un clin d'œil, le bonhomme fut en bas de son siège; il ouvrit la portière et dit :

— Pardon, je conduirais volontiers les Prussiens de l'autre côté du Rhin, mais pas à l'église. Sortez!...

On applaudit avec frénésie.

Les fiancés sortirent de la voiture, rentrèrent chez eux et la foule ne manqua pas de les saluer au passage.

On dit que la jeune fille a renoncé à tout jamais à recommencer la tentative...

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Faits Divers.

L'administration des postes se livre en ce moment à un travail spécial, pour se rendre compte du déficit qu'elle éprouve depuis l'augmentation des ports de lettres.

Le nouveau tarif ayant été loin de réaliser les espérances que l'on avait basées sur la surtaxe.

— Il est sérieusement question d'organiser à Paris une banque de compensation, à l'instar des clearing-house, de Londres, à l'aide de laquelle

les banquiers échangeraient les valeurs qu'ils ont en portefeuille, ce qui permettrait d'éviter le mouvement de fonds que nécessiterait le paiement effectif.

On espère atténuer ainsi les effets de la crise monétaire.

— Mardi les passants étaient attirés par deux singulières affiches jaunes, placardées dans tout le quartier Montmartre et le IX<sup>e</sup> arrondissement. Au milieu de l'affiche, un menton orné d'une barbiche; le haut du visage était remplacé par un gigantesque point d'interrogation. L'autre affiche supprimait, au contraire, le bas du visage et le remplaçait par le même point d'interrogation.

Les passants ont de suite donné à ces placards une signification politique, que peut-être ils n'ont pas. Enfin que ce point d'interrogation cache ou Napoléon III, ou le comte de Chambord, ou le comte de Paris, on a tout lacéré.

— Une réunion de tous les chefs de corps aura lieu prochainement au ministère de la guerre, en vue de signaler par un rapport au gouvernement toutes les améliorations à introduire dans l'armée.

— L'Avenir militaire annonce que la semaine prochaine, la commission de révision des grades se transportera au palais de Versailles où elle continuera tous les jours, comme à Paris, ses délibérations.

Elle a déjà terminé l'examen des dossiers des colonels, lieutenant-colonels, chef de bataillon de toutes armes, et vient de recommencer ceux des capitaines et des lieutenants. Cette fois, elle procédera par régiments dans ses décisions sur le sort de ces officiers, car on sait que l'avancement pour les grades inférieurs se fait par corps et non par arme, comme pour les grades supérieurs.

— Le 28 novembre, à Belleville, deux gardiens de la paix ont été assaillis et maltraités par des individus qui, arrêtés, ont été reconnus pour avoir servi dans les compagnies insurgées. L'un des gardiens a reçu un coup de couteau. En présence de ces agressions, le gouvernement a décidé qu'à l'avenir il n'y aura plus que des élargissements partiels sur les pontons, et qu'aucune ordonnance de non-lieu ne sera rendue sans instruction préalable.

— Le « Qui-Vive! » organe communal, qui se publiait en Angleterre sous la direction de Vermerch, a cessé de paraître... faute de lecteurs.

Nous avons sous les yeux un numéro de ce journal, daté de samedi 25 novembre.

Il contient un article de Edouard Lockroy, reproduit du « Rappel » et intitulé : « Paris sous la Commune. »

Un second-Londres, signé Georges Melotte (?), se termine par cette menace...

« Le jour est proche où l'Internationale promènera sa torche et sa hache de village en village, sa hache pour vos têtes, et sa torche pour vos châteaux... »

C'est court, mais clair.

— Il y a grande procession à Londres aujourd'hui, en l'honneur des condamnés à mort qui ont été fusillés à Satory.

Les communaux de Londres doivent promener par les rues un drapeau rouge voilé d'un crêpe.

Ce soir, grand meeting à Polygraphie-Hall, et discours des citoyens Bergeret, Lissagaray et Vermerch.

On mangera du bourgeois au dessert.

— On nous assure qu'un aéronaute doit prochainement soumettre à l'Assemblée un projet ayant pour but de la décider à venir définitivement siéger à Paris.

Au début de chaque séance, un énorme ballon serait gonflé dans la cour du Corps-Législatif, et le jour où les deux ou trois cents vauriens qui forment ce que l'on appelle généralement le peuple souverain paraîtraient sur la place de la Concorde, les députés s'empileraient à la hâte dans une vaste nacelle, et le ballon s'enlèverait subitement, mettrait l'Assemblée à l'abri d'un coup de main.

Ce projet décidera-t-il la Chambre à revenir à Paris?

— Il est question d'un nouvel emprunt de 600 millions.

— Le prince Napoléon est malade à Prangins.

— Mme la comtesse de Chambord vient de tomber assez sérieusement malade à Frohsdorff pour nécessiter le retour immédiat auprès d'elle de son mari. Cette nouvelle est donnée par le *Constitutionnel*.

— Les rumeurs les plus inquiétantes circulent à Windsor, dans l'entourage de la reine, sur l'état du prince de Galles. La maladie, qui en est arrivée à son neuvième jour, touche à la crise décisive.

Le docteur William Jenner ne quitte pas le chevet du prince.

La reine, qui est fort alarmée, doit venir à Sandringham aujourd'hui même. Elle a fait venir auprès d'elle, à Windsor, les enfants du prince de Galles et ceux du prince Louis de Hesse.

Des prières spéciales ont été faites dans plusieurs des églises anglicanes de Londres, dimanche dernier.

La grande loge provinciale des francs-maçons du comté de Forfar, présidée par lord Dalhousie, prie le Grand Architecte de l'Univers d'assister Son Altesse et de lui rendre cette santé, qui est le désir de tous les loyaux sujets et de tous les bons maçons.

— M. Gambetta est attendu à Marseille, où un banquet s'organise en son honneur.

— La peine de mort prononcée contre les trois pétroleuses est commuée en détention perpétuelle.

— On lit dans le *Soir* :

Ce n'est pas décidément à Bourges, mais bien à Fontainebleau, que doit s'installer, le mois prochain, l'ancienne école d'application de Metz.

— Mercredi matin, Versailles était entièrement blanchie par la neige, qui tombait encore à dix heures et demie ; il n'y avait pas de neige à Paris.

— Le *Messenger du Midi* raconte qu'une révolte a eu lieu le 25 novembre au lycée de Nîmes. Les élèves des deux premières divisions se sont barricadés dans une salle d'étude, dont ils ont brisé les vitres et tout le matériel au chant de la *Marseillaise*. Le censeur a été invectivé. Le désordre était à son comble.

Les autorités se sont rendues sur les lieux ; on a forcé la porte de la salle d'étude, et les révoltés ont été immédiatement congédiés. Le motif de cette révolte est attribué à la conduite d'un maître d'études qui, dit-on, se montrait trop sévère pour le maintien de la discipline.

— Un télégramme de Munich annonce que le père Hyacinthe est gravement malade et ne peut continuer ses fécondances.

— Un terrible sinistre vient d'éclater à Fribourg. Un incendie, qui a duré près de deux jours et détruit plusieurs maisons, a mis en émoi toute la Suisse.

Un train spécial est parti de Berne, emportant les pompes disponibles. On craignait pour la cathédrale de Fribourg, une des plus vieilles églises connues ; heureusement, grâce au concours énergique de la population, aux secours arrivés de Lausanne et de Genève, on a pu à temps se rendre maître du feu, et le circonscire.

Cette succession d'incendies, dont on ne peut découvrir la cause, et qui depuis la Commune éclatent sur divers points de la Suisse, a motivé, ainsi que nous l'avons déjà dit, une enquête du conseil fédéral.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le délai fixé pour l'enregistrement des baux expirait le 25 novembre. Une décision du Gouvernement a prolongé ce délai jusqu'au 31 décembre.

C'est donc à cette date que devra être terminé le double travail ordonné par la loi du 25 août 1871 pour l'enregistrement des baux et pour la déclaration des locations verbales.

Les locataires et les propriétaires ont nu mois devant eux pour remplir les formalités prescrites. Ils devront ne pas attendre au dernier moment, et ne pas recommencer cet encombrement qu'on voyait depuis quelques jours à la porte des bureaux des receveurs.

Ne pouvant pas multiplier ces bureaux, le Gouvernement a voulu faciliter l'opération et a prolongé le délai. C'est aux intéressés qu'il appar-

tient de ne pas négliger ces facilités, après les avoir sollicitées.

Nous allons, une fois encore, dans l'intérêt de nos lecteurs, rappeler les dispositions générales de la loi.

Pour les baux écrits et pour les locations verbales, le délai accordé aux déclarants s'étend jusqu'au 31 décembre.

Le droit à payer est de 24 centimes par 100 francs pour le temps qui reste à courir jusqu'au terme du bail ou de la location verbale.

Le propriétaire et le locataire sont rendus solidairement responsables des déclarations qui n'auraient pas été faites ou qui seraient inexactes. Ils subiraient, dans ces deux cas, un droit en sus qui ne peut pas être inférieur à 50 fr.

Il n'y a d'exception à la taxe imposée par la nouvelle loi que pour les locations verbales n'excédant pas 100 francs par an et une durée de trois ans. Ces locations sont exemptes de toute charge.

Si le prix de la location est compris entre 100 fr. et 500 fr. par an, la loi impose au propriétaire seul (article 11) le devoir d'en faire la déclaration et d'en payer la taxe, sauf recours contre le locataire.

Toutes les autres locations verbales doivent être déclarées par les locataires ; mais le propriétaire ne doit pas oublier que l'article 14 le rend aussi responsable et passible du droit.

Toutes les déclarations sont rédigées sur des formules que les receveurs de l'enregistrement mettent à la disposition du public.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Bibliographie.

### LES ZOUAVES PONTIFICAUX EN FRANCE

PAR JULES DELMAS.

Sous ce titre vient de paraître un intéressant petit volume. Le titre indique suffisamment le sujet de cet ouvrage.

L'auteur a recueilli avec une patiente recherche les récits divers, publiés sur l'héroïque légion de Charette depuis son retour en France.

C'est l'histoire exacte de la légion, avec un grand nombre de petites anecdotes, intéressantes à plus d'un titre.

Le narrateur (le titre d'historien paraîtrait ambitieux) prend les zouaves à leur arrivée en France, les suit à travers les péripéties de cette terrible guerre, et les accompagne jusqu'au licenciement de la Légion.

Pour faire connaître l'esprit dans lequel est écrite cette petite brochure, qu'il nous suffise de citer l'épilogue :

« Revenons à Dieu comme ces nobles Zouaves pontificaux que les Prussiens appelaient les *hirondelles de la mort*, allons recevoir le pain qui fortifie. Alors, seulement, nous serons invincibles, et, sous les ordres d'Henri V, notre roi, digne héritier des sergents du Christ, nous irons délivrer nos frères d'Alsace et de Lorraine, qui nous tendent les bras ; nous monterons, alors, au soudard couronné, à ses maudits Allemands la valeur de la vieille France, de la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ; nous leur apprendrons que la Révolution seule peut ouvrir à l'ennemi les portes de la Fille aînée de l'Église. »

Pour le recevoir franco, adresser 1 fr. 15, en mandat-poste, à M. JULES DELMAS, aux bureaux du journal *l'Étoile*, à Angers, ou à Saumur au bureau de *l'Echo Saumurois*.

Une partie des bénéfices sera affectée à la construction du monument de Loigny.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 1<sup>er</sup> décembre. — On assure que M. Thiers lira lui-même lundi, à l'Assemblée, le Message exposant la situation.

On confirme que le Message ne touchera pas aux questions constitutionnelles.

Le Message sera fort long.

Bruxelles, 30 novembre. — On lit dans *l'Étoile belge* : « Nous apprenons que M. Thonissen a été mandé au palais et nous croyons pouvoir ajouter qu'il a accepté la mission de former un cabinet dans la majorité parlementaire. M. Thonissen

n'est pas encore parvenu à former un cabinet, mais les ministres actuels, étant disposés à se retirer, engagent leurs amis à seconder M. Thonissen. »

Toute la garde civique assistait à l'inauguration du nouveau boulevard ; grande excitation. Les manifestations sont renouvelées ; des rixes éclatent entre des bandes criant : *Vivent les catholiques !* et d'autres criant : *A bas le ministère !*

La foule est allée devant le palais du roi, en proférant des cris divers.

Une soixantaine de gardes civiques avaient la crosse en l'air.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## COMPAGNIE SOUVERAINE

### des Mines d'Or et d'Argent de Californie

(Limited) Capital-Actions : 3,750,000 fr.

Siège social : à Londres, 114, Palmerston Buildings, old Bred Street.

Délégation de la Société : à Paris,

18, Chaussée d'Antin.

ADMINISTRATEURS

Le major général **Charles CAMPBELL** ;

Le très-honorable **lord LOUTH** ;

Le très-honorable **Comte POULETT** ;

**Henri SYME**, Directeur de la Compagnie des Mines d'or et d'argent (limited) ;

Le très-honorable **Vicomte RANELAGH**, Président de la Société conservatrice de terrains ;

FIDEI COMMISSAIRE (en France).

**Gustave de BELOT**, Consul général.

CONSEIL.

**Georges ANNESLEY**.

BANQUIER

**Banque consolidée** Threadneedle Street, Londres.

VÉRIFICATEURS

MM. Johnstone, Cooper, Wintle, Evans.

Secrétaire : W. A. M. BROWNE.

EXPOSÉ

Des fouilles récentes faites à Bullonia, en Californie, dans un pays magnifique, arrosé par un fleuve et desservi par le grand chemin de fer du Pacifique, ont amené la découverte de nouvelles mines d'or, de porphyre et de matières précieuses. Neuf filons d'or et d'argent, pouvant produire quatre millions par an, tous frais payés, serpentent dans les flancs de la montagne. Deux de ces filons sont déjà en exploitation. C'est pour subvenir aux travaux ultérieurs que la *Compagnie Souveraine des mines d'or de Californie* s'est décidée à émettre 20,000 obligations.

GARANTIES.

Ces obligations, placement exceptionnel, d'un rapport considérable et d'une sûreté éprouvée, reposent sur une hypothèque privilégiée ayant pour objets : 1<sup>o</sup> les mines d'or ; 2<sup>o</sup> les immenses terrains dont la compagnie dispose autour de Bullonia ; 3<sup>o</sup> et enfin les nombreux bâtiments déjà construits sur ces terrains.

## ÉMISSION

### de 20,000 TITRES d'Obligations

HYPOTHÉCAIRES

Prix d'émission : 150 francs

Produisant un intérêt annuel de 12 fr. 50 c.

payables en OR à Paris et à Londres

les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août de chaque année  
REMBOURSABLES à 250 francs, en 40 ans,  
par tirages au sort annuels.

Il est versé en souscrivant. . . 50 francs

A la répartition . . . . . 50

Le 25 janvier 1872 . . . . . 50

Total. . . . . 150 francs

## Souscription publique

Ouverte du Lundi 4 Décembre au Samedi

soir 9 Décembre

à Paris, 18, rue de la Chaussée-d'Antin,

A la Délégation de la Société,

Chez M. G. DE BELOT, consul général.

Les souscriptions seront réduites au prorata des demandes.

La Compagnie se réserve absolument le droit d'anticiper le remboursement à 250 fr.

Les souscriptions reçues avant le 4 décembre ne seront pas réduites.

Les coupons, échéance janvier 1872, seront reçus comme espèces.

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 25 nov.

Texte : *Courrier de Paris*, par GÉRÔME. — *Bulletin*, par TH. DE LANGEAC. — Une Révolte de ci-

payes (suite), par A. DE BRÉHAT. — Une famille de Mormons, par J. T. — La crise monétaire, par R. BRYON. — Revue scientifique, par J. RAMBOSSON. — Les chercheurs de diamants, par H. V. — Sedan et le cours de la Meuse, par JAN-KARL. — *Courrier du Palais*, par MAÎTRE GUÉRIN. — *Histoires et légendes des plantes utiles et curieuses*. — Le Charlatan, par H. DE BALZAC. — *Courrier des Modes*, par M<sup>me</sup> ALICE DE SAVIGNY. — Échecs.

*Gravures* : Houillères de Saint-Étienne : travaux de sauvetage au puits Jabin, après l'explosion du feu grisou. — Famille de Mormons en route pour la ville du Lac-Salé. — Chercheurs de diamants dans la colonie du Cap. — Concours pour l'école de Rome : « *La Flagellation* » bas-relief de M. Marqueste (Grand prix de sculpture). — Le duc d'Aumale et ses invités chassant le cerf dans la forêt de Chantilly. — Sedan et le cours de la Meuse. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — *Histoires et légendes des plantes utiles et curieuses* (deux gravures). — Société générale : Émission des coupures de cinq francs et de deux francs. — Rébus.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

## ADJUDICATION DES TRAVAUX

### DU GÉNIE

A exécuter dans la place de Saumur pendant les exercices 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, le samedi 23 décembre 1871, à 1 heure du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix, et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet. (396)

## LES CONTREFAÇONS

DU

## CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

## Bourse du 30 Novembre 1871.

Quel triste marché pour un jour de réponse des primes ! Jusqu'à une heure, rien de bon, rien qui rappelle que dans quelques instants le sort des acheteurs de primes sera décidé. — La rente et l'emprunt sont inscrits à 05 c. près aux cours de la veille, mais en dessous. — On dit que les nouvelles de Londres sont bonnes, la 1<sup>re</sup> dépêche arrive et dément ce bruit. Les fonds français sont inscrits en baisse, mais les Consolidés sont notés sans changements.

Cependant, le marché se tient sans faiblesse, mais les acheteurs peuvent plier bagage, ils devront abandonner leurs primes. Les valeurs sont en général assez bien tenues, nous ne voyons de faiblesse nulle part ; disons mieux, nous trouvons de la fermeté.

Les cours d'ouverture sont en général un peu au-dessus de ceux de la veille. Une heure et demie. Réponse des primes : 3 0/0 56 fr. 85 — 5 0/0 92 fr. 10 — Italien 65 fr. 10. Abandon sur toute la ligne ; les gros spéculateurs tiennent partout. Deux heures. Dépêche de Londres : l'escompte est réduit à 3 1/2 p. 0/0. Que n'est-elle arrivée une demi-heure plus tôt cette malencontreuse dépêche ! Mais les banquiers n'en font jamais d'autres ; on ne sait que trop que le marché anglais et le marché français sont dans les mêmes intérêts sinon dans les mêmes mains.

Les primes devaient être abandonnées pour le bon plaisir des gros spéculateurs et pour leur permettre d'ajouter quelques millions aux nombreux millions qu'ils ont encaissés déjà.

Tout s'est passé selon les vœux de ces messieurs.

La rente et l'emprunt sont activement demandés et gagnent en quelques minutes les cours de 57 fr. 05 c. 92 fr. 35. On va trop vite, on n'y résistera pas, les haussiers ne sont pas de taille à soutenir longtemps une pareille allure ; nous verrons bien.

Nous avons sous les yeux le prospectus d'une société, dite, Compagnie Souveraine des mines d'or et d'argent de la Californie. — Avis aux capitalistes en quête de gros revenus ; la compagnie offre au public 20,000 titres d'obligations hypothécaires du prix de 150 fr. produisant un intérêt annuel de 12 fr. 50 et remboursables à 250 fr. en 40 ans.

C'est un séduisant placement que celui qui est fondé sur des mines d'or, et avouons que, si l'avenir confirme les promesses écrites dans les prospectus de la société, les souscripteurs n'auront qu'à se féliciter d'avoir apporté leur obole à cette nouvelle entreprise.

Nous n'essayerons pas, d'affirmer la garantie hypothécaire offerte aux obligations; l'énumération du gage est consignée dans le prospectus, nous n'avons qu'à engager le lecteur à en prendre connaissance.

*Dernière heure.* — Tout est perdu, plus de bénéfice, plus de hausse; les acheteurs se sont fourvoyés; il viennent de

perdre dans le dernier quart d'heure tout ce qu'ils avaient gagné par le fait de la dépêche anglaise.

Les deux rentes finissent au plus bas, et même en baisse.

Les valeurs ont mieux résisté; les deux mobiliers français et espagnol étaient très-demandés. — Les obligations de la ville n'ont pas participé au mouvement de reprise.

En banque, grande activité sur le marché des obligations foncière et commerciale.

BOURSE DU 1 <sup>er</sup> DÉCEMBRE.		
<i>Dern. cours</i> : 3 0/0 . . . . .	56.45	B. 0.30 c.
5 0/0 . . . . .	91.95	B. 0.65
Morgan . . . . .	503.75	B. 1.25
5 0/0 italien . . . . .	65.00	B. 0.10
Mobilier . . . . .	225.00	H. 1.25
Gaz . . . . .	700.00	B. 2.50
Foncier . . . . .	975.00	B. 0.10
Générale . . . . .	572.50	H. 1.25
Est . . . . .	507.50	B. 3.75

Orléans . . . . .	857.50	B. 2.50
Nord . . . . .	995.00	B. 0.05
Lyon . . . . .	885.00	B. 0.10
Midi . . . . .	637.50	s. v. 0.00
Autrichiens . . . . .	870.00	B. 2.50
Lombards . . . . .	447.50	H. 2.50
Mobilier esp. . . . .	505.00	s. v. 0.00
Immobilier . . . . .	111.25	B. 0.25
Ville Paris 71 . . . . .	273.75	B. 1.25

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques

En l'étude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur,

Le mardi 5 décembre 1871, à midi,

### D'UNE PROPRIÉTÉ

D'environ 6 hectares 64 ares, Située dans l'Ile-d'Offard, ville de Saumur,

Comprenant une maison d'habitation, avec remise, écurie, jardin, terres labourables, et une grande prairie.

Cette jolie propriété, qui dépend de la succession de M. Toupelin de la Doilière, est placée entre deux bras de la Loire, en face des quais de la ville de Saumur.

Mise à prix vingt-huit mille francs.

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située à Saumur, place Maupassant.

Cette maison se compose de salon, salle à manger, petit salon, six chambres à coucher, dont quatre à cheminée, cabinets de toilette, deux mansardes, grenier, cuisine, deux caves, un caveau, cour, hangar, jardin, serre, écurie, remise et chambre de garçon.

Facilités de paiements.

S'adresser à M. BESSON-MORIN, qui habite la maison, ou à M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire. (410)

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur,

Le vendredi 15 décembre 1871, à midi,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 9.

Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée, magasin et arrière-magasin, occupés par M. Guichard;

Au premier, deux chambres et un petit cabinet;

Au second et au troisième étages, même disposition;

Greniers et caves.

Communauté aux latrines, au couloir et à l'escalier; communauté à la cour et la pompe.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Facilités de paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire, et à M. JAGOT, négociant, rue du Puits-Neuf. (411)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UN ÉTABLISSEMENT

### DE FOURS A CHAUX

Situé près de Montreuil-Bellay.

Cet établissement comprend :

Deux fours à chaux, une belle carrière à pierre calcaire, maison d'habitation, servitudes et jardin.

S'adresser, à M. HARPAILLÉ, propriétaire desdits biens, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (384)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf, n<sup>o</sup> 20,

Occupée par M. Gautier, marchand sabotier.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (383)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

### OU A LOUER

Pour le 24 juin 1872,

MAISON, à Saumur, rue du Port-Cigogne, occupée par M. Gauron (ancienne maison de roulage Rocher); grande cour, vastes hangars et greniers, écurie à 15 chevaux.

A LOUER, le deuxième étage (6 pièces) de la maison Rocher, à Saumur, rue Royale et place du Roi-René.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (289)

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

### ADJUDICATION

### DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général, pendant l'année 1872.

Le vendredi 22 décembre 1871, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1872 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1<sup>re</sup> SECTION. Viande;
- 2<sup>e</sup> id. Beurre, œufs;
- 3<sup>e</sup> id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
- 4<sup>e</sup> id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 5<sup>e</sup> id. Bois de sapin;
- 6<sup>e</sup> id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff ou de Merthyr (Angleterre); charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées, elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n<sup>o</sup> . . . . .* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (412)

### A VENDRE

### OU A LOUER MAISON

Sise rue du Portail-Louis,

Ayant cour, jardin, écurie à volonté, et sortie sur la rue du Petit-Thouars.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (329)

Etude de M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Neuillé.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi,

### 447 PEUPLIERS

Situés au Pavillon, commune de Neuillé, et appartenant à M<sup>me</sup> Hulin. (381)

### COUPES DE BOIS

### A VENDRE

Avec faculté de faire de l'écorce.

1<sup>re</sup> La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 14 hectares, appelée l'Essart, et située près Clâmes, commune de Trèves-Cunault;

2<sup>e</sup> La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 9 hectares, appelée les Nives-de-Theuillé;

3<sup>e</sup> La superficie de deux coupes de bois-taillis, appelées les Ragoulets-de-Trèves, ensemble d'environ 22 hectares.

Ces coupes se joignent et seront exploitées par la grande allée neuve du Theuillé.

S'adresser, pour traiter, à M. Léon de Fos, propriétaire à Saumur, et, pour visiter les coupes, à M. HUBERT, garde à Milly-le-Meugon. (405)

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur. (405)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

### A LOUER

Présentement,

UNE VASTE CAVE, située à Saumur, montée du Fort et carrefour Dacier.

S'adresser à M. AUCHÉ. (413)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### MAISON

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire, ou à MM. LOISELEUR et BELANGER.

### A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant rue Petite-Bilange. (263)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servait autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur,

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (338)

### A LOUER

Présentement,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

### AVIS

3<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES : vie, incendie et bétail, demandent un directeur pour l'arrondissement de Saumur. — Fortes remises ou traitement fixe. — Il n'est pas indispensable d'habiter le chef-lieu. — Bonnes références. — Écrire franco à M. BENOÎT, place de l'Esivière, 3, Angers, — joindre timbre-poste pour la réponse. (399)

M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

Deux jeunes gens ouvriers agriculteurs, munis de bons certificats demandent un emploi à la ville ou à la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

### CAISSE DES EMPRUNTS DE VILLES ET D'ÉTATS

MOREL et C<sup>e</sup>, 100, rue de Richelieu.

Emprunt de la Ville de Paris 1865, 1869 et 1871.

La Caisse délivre tous les jours de 10 h. à 4 h. des certificats de dixième, vingtième et quarantième de trois obligations de la Ville de Paris, 1865, 1869 et 1871, réunies.

Chaque certificat donne droit à l'entière propriété d'une part de 3 obligations des 3 emprunts ci-dessus, et de la part afférente aux lots y attachés (soit pour les 10 tirages annuels 3,500,000 fr. de lots).

Trois obligations des 3 emprunts ci-dessus sont, en outre, remboursables à 1,500 fr., outre les chances de lots.

PRIX DES CERTIFICATS : Pour une part équivalente en toute propriété sur une obligation de la Ville 1865, une 1869, une 1871,

1 dixième, 130 fr. — 1 vingtième, 65 fr. — 1 quarantième, 32 fr. 50.

Les souscriptions sont reçues tous les jours, de 10 h. à 4 h., aux bureaux de la Caisse des Emprunts de Villes et d'États,

100, RUE DE RICHELIEU, A PARIS.

Les titres souscrits sont déposés à la Banque de France. (400)

## USINE A GAZ DE SAUMUR

## COKE

ET

## CHARBON DE TERRE

De première qualité

ET GARANTIS DE PROVENANCE ANGLAISE,

En gros et en détail,

Aux conditions et prix les plus modérés.

On est prié de s'adresser directement à l'Usine.

LA

## SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

### REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, P. GODET, imprimeur